



PLAN DE VIGILANCE 2020

NESTLÉ FRANCE



Version au 21 décembre 2020

Editorial de Christophe Cornu, Président de Nestlé en France

Depuis notre implantation en France en 1868, nous croyons à la force d'une bonne alimentation pour améliorer la qualité de vie de tous aujourd'hui, ainsi que celle des générations futures. Nestlé a la volonté de toujours améliorer ses produits et pratiques et prend des engagements visant à améliorer la qualité de vie de tout un chacun.

Depuis 2007, nous avons intégré dans la conduite de nos affaires, la Création de Valeur Partagée (CSV), notre conviction selon laquelle « pour s'assurer un succès durable et créer de la valeur pour ses actionnaires, une entreprise doit également créer de la valeur pour la société ».

La CSV fait partie d'un continuum qui va du cœur du métier aux engagements pour les individus et les familles, les communautés et la planète, dans une approche pyramidale. A la base se trouve l'obligation de conformité ; c'est le respect des normes les plus élevées, des lois, des règles de l'éthique professionnelle et des codes de bonne conduite. Vient se poser au-dessus de cette base l'idée de la durabilité, qui suppose de préserver l'avenir. Il s'agit de répondre aux besoins actuels sans mettre en péril les générations futures. Enfin, au sommet de la pyramide, se situe la création de valeur partagée. Celle-ci va au-delà de la durabilité en cherchant à créer de la valeur à la fois pour les actionnaires d'une entreprise, mais aussi pour les membres de la société en général, et cette valeur à partager doit rester en lien direct avec le cœur de l'activité.

Dans ce schéma, la prospérité est un bénéfice mutuel : des consommateurs mieux nourris, des producteurs, fournisseurs et partenaires soutenus et suivis, encouragés à de bonnes pratiques, travaillant dans un environnement respecté, enfin une entreprise qui conforte sa position de fournisseur sûr et fiable de produits sains à des coûts adéquats, et qui en tire les bénéfices appropriés.

Le rapport sur la Création de Valeur Partagée pour l'année 2019 décrit les progrès réalisés dans le cadre de nos [36 engagements sociétaux et environnementaux](#) allant du lancement de produits plus sains, à l'approvisionnement responsable en matières premières et la recherche d'un avenir sans déchets. Les engagements du Groupe pour l'année 2020 soutiennent les 17 objectifs de développement durable (SDG) des Nations unies.

Ces engagements, détaillés dans ce rapport sont en accord avec les obligations issues de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 23 mars 2017 (ci-après « Loi sur le devoir de vigilance ») qui nous impose d'élaborer, de publier et de mettre en œuvre des mesures adaptées d'identification des risques et de prévention des atteintes :

- Aux droits humains et aux libertés fondamentales ;
- A la santé et la sécurité des personnes ;
- A l'environnement.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance du plan de vigilance afin de vous découvrir, par des exemples concrets, la démarche de conformité du Groupe Nestlé en France

Organisation et structure

Nestlé France appartient au Groupe Nestlé, dont l'entité de tête est la société Suisse Nestlé S.A. Le Groupe Nestlé a fait le choix d'organiser son implantation dans le monde par Marchés (*Nestlé in the Market* ou NIM). Le Marché France englobe l'ensemble des activités et des entités de Nestlé en France. La particularité de cette organisation est que la gouvernance s'organise en dehors du cadre des liens capitalistiques qui existent entre les différentes filiales et sociétés contrôlées par Nestlé Entreprises.

Cette gouvernance s'opère de fait à deux niveaux :

- Pour les fonctions transversales, la gouvernance s'exerce au niveau du Marché France. Les Fonctions sont communes à l'ensemble des entités qui composent le Marché Nestlé en France ;
- Hormis les Fonctions, la gouvernance s'opère au niveau de chaque « *Catégorie* ». Une catégorie correspond à une marque ou une activité du Marché Nestlé en France (par exemple Nespresso, Nutrition infantile, etc.).

Le marché français est structuré sous forme de Holding. La société Nestlé Holding France est une société par actions simplifiée française immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre. La société Nestlé Holding France détient directement ou indirectement 24 entités.

Ce présent plan de vigilance intègre toutes les entités Nestlé sur le marché français.

L'ensemble des sociétés composant le marché de Nestlé en France, et soumises au présent plan de vigilance, seront désignées par les termes « Nestlé France ».

Périmètre du plan de vigilance

Nestlé France présente ici le bilan des actions menées sur le plan social, sociétal et environnemental entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (l'« Exercice social »).

Le Groupe Nestlé en France employait 12.730 collaborateurs au cours du dernier Exercice social.

Nestlé France accorde une importance certaine à **identifier les risques et à prévenir les atteintes graves** envers les **droits humains et les libertés fondamentales**, la **santé et la sécurité au travail**, ainsi que l'**environnement**, pouvant résulter :

1. des **activités de la société, de ses filiales, et de toute société contrôlée**¹ ;
2. des **activités de ses fournisseurs** ; et

¹ Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16, II du Code de commerce : « II. - Le contrôle exclusif par une société résulte :

1° Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;

2° Soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise. La société consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote, et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;

3° Soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ».

3. des activités de ses sous-traitants.

Nestlé France a une activité de vente de produits et services dans les domaines suivants :

- Boissons chaudes de café, instantanées (i.e NESCAFE, RICORE) ;
- Boissons chaudes de café, en dosettes (i.e NESPRESSO, NESCAFE DOLCE GUSTO) ;
- Boissons chaudes chocolatées (i.e NESQUIK) ;
- Céréales (i.e Cereal Partner France avec Lion, Chocapic)
- Confiserie de chocolat et tablettes (i.e NESTLE DESSERT, KIT KAT, RECETTES DE L'ATELIER) ;
- Eaux et boissons minérales (i.e PERRIER, VITTEL, S.PELLEGRINO)
- Produits culinaires d'aide à la cuisine et soupes (i.e MAGGI) ;
- Purée (i.e MOUSLINE) ;
- Produits de charcuterie et traiteur (i.e HERTA)
- Produits de nutrition infantile, laits (i.e NIDAL – GUIGOZ) ;
- Produits de nutrition infantile, nourriture de diversification (i.e NESTLE, NATURNES) ;
- Produits pour animaux de compagnie (i.e FRISKIES, PURINA ONE)
- Produits surgelés (i.e BUITONI)
- Dosettes de thé (i.e SPECIAL T) ;
- Produits boissons et culinaires (i.e CHEF) ;
- Recherche et développement dans le secteur alimentaire (CENTRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT NESTLE).

Les fournisseurs directs de Nestlé France, c'est-à-dire les fournisseurs ayant noué une relation contractuelle au niveau Groupe, sont principalement les fournisseurs des aliments et ingrédients qui entrent dans la composition des produits vendus.

En revanche, sont considérés comme fournisseurs indirects :

- Des prestataires de services en vue du transport, du nettoyage, de la sécurité et de la gestion des déchets en usine et dans les locaux ;
- Certains fournisseurs alimentaires concernant les aliments qui ne sont pas sourcés au niveau Groupe ;
- Des fournisseurs d'« achats indirects » : fourniture de produits et services requis pour mener les activités de la société (équipement disponible en usine, en magasins ou dans les bureaux).

Gouvernance

Afin d'encadrer au mieux la démarche de conformité, Nestlé France a mis en place une véritable gouvernance entièrement dédiée au pilotage de la prévention des risques :

- **Le Comité de Conformité**

Un Comité de Conformité est mis en place au sein de Nestlé France et est chargé de définir la stratégie et de valider le plan d'actions établi dans le cadre de la démarche de conformité de l'entreprise avec la loi sur le devoir de vigilance. Le Comité contribue également à la promotion d'initiatives visant à mieux former les salariés au respect des Principes de conduite des affaires du Groupe Nestlé et du Code de conduite de Nestlé.

Le Comité est dirigé par le Directeur général Juridique et Compliance en sa qualité de Chief Compliance Officer, assisté du responsable de l'audit interne, et est composé des Directeurs Généraux des

fonctions opérationnelles directement impliquées dans la démarche de prévention des atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à l'environnement : Directeurs généraux, Commerce, Industrie, *Supply Chain* et Achats, Finances et contrôle, Communication et Affaires Publiques, et Directeurs Informatique et Conformité. Une Charte précise et définit le rôle des fonctions impliquées dans le Comité de Conformité.

Le Comité de Conformité se réunit de façon trimestrielle afin d'assurer un point régulier sur l'avancement des actions mises en place dans le cadre de la démarche de conformité, et de mettre en place de nouvelles mesures, notamment identifiées sur la base des informations remontées par le réseau des Référents Conformité.

- **Le réseau des Référents Conformité**

Un réseau de 14 Référents Conformité est également constitué afin de relayer la démarche de conformité au sein des différentes Unités d'affaires présentes en France.

Le réseau de Référents Conformité permet ainsi de relayer « sur le terrain » les initiatives mises en place par le Comité de Conformité, ainsi que de faire remonter tout type de risque ou de manquement. Ce mécanisme permet à terme de repréciser au mieux l'évaluation des risques d'atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité et environnement, tels que prévus par la loi sur le devoir de vigilance.

Le réseau de Référents s'assure du suivi des plans d'actions établis dans le cadre de la démarche de conformité, et prépare l'ordre du jour des Comités.

- **Le Comité d'alerte**

Dans le cadre du recueil des alertes formulées par les collaborateurs de Nestlé France, l'entreprise a mis en place un Comité d'alerte (Voir *infra*. « Mécanisme d'alerte »).

Le Comité d'alerte est composé des membres permanents suivants :

- Directeur général Ressources Humaines du Groupe Nestlé en France
- Directeur général Juridique et Compliance du Groupe Nestlé en France
- Directeur Relations sociales du Groupe Nestlé en France ;
- Directrice Conformité du Groupe Nestlé en France.

Sont membres invités du comité d'alerte :

- Directeur des Ressources Humaines de la Société du lanceur d'alerte quand indiquée ;
- CEO de la Société du lanceur d'alerte quand indiquée ;
- Directeur général Industriel.

En cas de réception d'une alerte, les membres du Comité doivent ainsi suivre une procédure dédiée, garantissant la protection du lanceur d'alerte.

Les parties prenantes

Nestlé France s'engage à collaborer en continu avec les parties prenantes dans son approche de prévention des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement. Au titre du principe de Création de Valeur Partagée, inscrit dans l'ADN du Groupe, Nestlé France entend inclure l'ensemble des personnes, structures et organisations potentiellement impactées par ses activités commerciales.

Les parties prenantes du Groupe sont ainsi régulièrement consultées, aussi bien au niveau local que national, et ce afin de mettre en place des plans d'actions et mesures prioritaires visant à prévenir les risques liés aux activités de Nestlé France.

Nestlé France travaille aux côtés de parties prenantes locales, afin d'identifier le plus précisément possible l'impact de ses activités sur les communautés. Sont ainsi concernés :

- Les collaborateurs Nestlé France ;
- Les consommateurs ;
- Les instances représentatives du personnel ;
- Les organisations non gouvernementales locales, nationales, et internationales ;
- Les investisseurs et organismes financiers ;
- Les communautés locales ;
- Les structures de recherches, d'études, d'enseignements (écoles, universités, centres de recherches, fondations dédiées à la recherche) ;
- Les acteurs publics (collectivités locales, organisations régionales, autorités de régulation).

Matrice d'évaluation de la pertinence (selon l'analyse de 2018)

Importance pour les parties prenantes	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources naturelles et de l'eau Changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la chaîne d'approvisionnement Suralimentation et sous-nutrition 	
	Significative	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des femmes Relations avec les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Développement rural et réduction de la pauvreté Droits de l'Homme Ethique des affaires Marketing responsable et influence Qualité des produits Sécurité alimentaire et nutritionnelle Efficacité des ressources, gaspillage (alimentaire) et économie circulaire Gestion des terres au sein de la chaîne d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Sûreté des aliments et produits Evolution de la démographie et des tendances des consommateurs Emballage des produits et plastiques
	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> Bien-être animal Sécurité, santé et bien-être des collaborateurs Conditions de travail équitables et égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation et taxation des produits Incertitudes géopolitiques Utilisation responsable des technologies Confidentialité des données et cybersécurité 	
		Modéré	Significatif	Majeur

Impact sur le succès de Nestlé

Pour les individus et les familles 	Pour nos communautés 	Pour la planète 
<ul style="list-style-type: none"> Suralimentation et sous-nutrition Marketing responsable et influence Qualité des produits Sûreté des aliments et produits Evolution de la démographie et des tendances des consommateurs Sécurité alimentaire et nutritionnelle Confidentialité des données et cybersécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la chaîne d'approvisionnement Autonomisation des femmes Réglementation et taxation des produits Droits de l'Homme Bien-être animal Ethique des affaires Sécurité, santé et bien-être des collaborateurs Incertitudes géopolitiques Conditions de travail équitables et égalité des chances Utilisation responsable des technologies Relations avec les communautés Développement rural et réduction de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources naturelles et de l'eau Efficacité des ressources, gaspillage (alimentaire) et économie circulaire Gestion des terres au sein de la chaîne d'approvisionnement Changement climatique Emballage des produits et plastiques

Extrait du rapport annuel 2019 du Groupe Nestlé SA indiquant les thématiques prises en compte vis-à-vis des parties prenantes

A cet effet, Nestlé France a mis en place un Guide de consultation des parties prenantes à destination des collaborateurs du Groupe, afin d'encourager l'ensemble des opérationnels à inclure les parties prenantes dans la mise en place des mesures de prévention.

Le Groupe Nestlé noue des partenariats et collabore avec de nombreuses organisations liées à son secteur d'activité. Le Groupe travaille ainsi aux côtés de l'Institut danois des droits de l'homme (DIHR) ou encore de la *Fair Labor Association* par exemple.

Les parties prenantes sont en outre consultées via l'organisation de forums, de consultations publiques, de réunions, de demandes d'avis, ou même par l'organisation d'ateliers. A cet égard, à travers l'initiative « C'est moi qui fabrique », les consommateurs sont invités à découvrir au sein même des usines Nestlé, les méthodes de fabrication des produits, des matières premières aux processus de fabrication en passant par la politique de protection de l'environnement. Les personnes souhaitant y participer peuvent s'inscrire directement sur un site internet (www.cestmoiquifabrique.fr).

Par ailleurs, Nestlé France a créé en 2007, la Fondation Nestlé France, organisation à but non-lucratif dont la mission est d'aider les familles et leurs enfants à manger mieux.

La Fondation se propose de mettre notamment en œuvre les moyens d'action suivants :

- Organiser et assurer une veille scientifique ;
- Concevoir, mener ou soutenir, par tous moyens, des programmes, des actions et des outils contribuant à l'amélioration de la nutrition-santé ;
- Soutenir la recherche ;
- Participer à la diffusion, l'actualisation et l'échange de connaissances auprès d'un large public (notamment familles, enseignants, professionnels de la santé) ;
- Soutenir, plus généralement, toutes actions ou initiatives contribuant à l'acquisition et à l'amélioration des compétences ainsi qu'à l'identification des enjeux en matière de nutrition-santé des familles.

1. La cartographie des risques

Nestlé France mène des actions concrètes de prévention des risques d'atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement. Pour ce faire, Nestlé France procède à une identification et un suivi permanent des risques de violations liés aux activités commerciales.

o La méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques

Nestlé France mène ainsi une politique générale de gestion des risques qui inclut les thématiques couvertes par la loi sur le devoir de vigilance, selon une méthodologie précise et rigoureuse pilotée par le *Compliance Officer* en intégrant les fonctions clés :

- i. Collecte et revue de la documentation existante relative à l'identification et à la prévention des risques au sein de Nestlé France;
- ii. Élaboration d'une typologie des risques liés aux droits humains, libertés fondamentales, santé, sécurité et environnement sur la base de :

- la précédente cartographie des risques ;
 - l'analyse de l'existant ;
 - de sources publiques, notamment concernant les fournisseurs de Nestlé en France ;
 - de référentiels internationaux pertinents en matière de droits fondamentaux ;
 - des référentiels internes en matière de droits fondamentaux (Ex. : *Corporate Business Principles*, *Code de conduite*, *Responsible sourcing standards*, etc.)
- iii. Entretiens menés avec les fonctions clés sur la base de questionnaires spécifiquement adaptés à l'opérationnel ;
- iv. A partir des entretiens conduits et des risques établis, identification des « risques graves » en matière d'atteinte aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement ;
- v. Les droits humains et environnementaux sont définis de la façon suivante :

Les droits humains et environnementaux désignent les standards internationaux universellement reconnus. Cette acception est particulièrement appropriée à l'activité de Nestlé en France en raison de son empreinte internationale (sous-traitants, fournisseurs, prestataires étrangers), permettant ainsi de s'assurer d'une conception commune.

Plus précisément, les droits fondamentaux retenus dans l'identification des risques sont référencés à partir des conventions internationales suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- Le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels du 16 décembre 1966 ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 23 mars 1976 ;
- Les Principes directeurs du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme du 17 juin 2011 ;
- Les huit conventions fondamentales de l'OIT :
 - Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical du 9 juillet 1948 ;
 - Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective du 1^{er} juillet 1949 ;
 - Convention sur le travail forcé du 28 juin 1930 ;
 - Convention sur l'abolition du travail forcé du 29 juin 1957 ;
 - Convention sur l'âge minimum du 26 juin 1973 ;
 - Convention sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999 ;
 - Convention sur l'égalité de rémunération du 29 juin 1951 ;
 - Convention concernant la discrimination (emploi et profession) du 25 juin 1958 ;
 - Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992.

o *Les résultats de la cartographie des risques*

La présente sous-section présente les différents risques identifiés au terme de la méthodologie de cartographie des risques.

Droits humains et libertés fondamentales	Santé et sécurité des personnes	Environnement
Travail des enfants	Exposition à des substances nocives (substances chimiques, pesticides, etc.)	Pollution du sol
Travail forcé	Conditions de travail (durée de travail, mouvements répétitifs, manutention, problèmes posturaux, travail à la chaîne)	Gestion des terres de la chaîne d'approvisionnement
Travail dissimulé	Sécurité, santé et bien-être des collaborateurs	Pollution de l'eau
Conflits géopolitiques / Terrorisme	Risques psychosociaux / harcèlement	Pollution de l'air
Discrimination (handicap, genre, égalité des chances)	Santé alimentaire (suralimentation et sous-nutrition, Marketing responsable et influence)	Pollution visuelle

Liberté d'association / Droits syndicaux	Intoxication alimentaire (sûreté des aliments et produits, qualité des produits, sécurité alimentaire et nutritionnelle).	Pollution sonore
Liberté de religion	Épidémie	Changement climatique
Protection des données	Évolution de la démographie et des tendances des consommateurs	Gestion des déchets / Gaspillage alimentaire
Salaires (heures travaillées, salaires minimums)	Accidents logistiques	Gestion des ressources naturelles et de l'eau (accès à l'eau et à l'assainissement)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Incendie	Atteinte à la biodiversité et bien-être animal
	Attaque terroriste	Déforestation
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Accaparement de terres et ressources (relations avec les communautés, développement rural et réduction de la pauvreté, gestion des terres au sein de la chaîne d'approvisionnement)

Afin de favoriser l'impact positif de Nestlé sur les communautés, la société civile, et l'ensemble des parties prenantes, nous identifions également les risques sociétaux suivants pouvant survenir dans le cadre des activités du Groupe. Des mesures d'atténuation des risques sont également mises en place et décrites infra. :

- Réinsertion ;
- Employabilité des jeunes.

2. Les procédures d'évaluation des tiers

Nestlé France travaille étroitement avec toutes ses filiales, fournisseurs et sous-traitants afin d'assurer la transparence de l'intégralité du processus d'approvisionnement. Une telle approche est inscrite dans l'ADN même de Nestlé. La confiance de nos consommateurs ainsi que la qualité et le développement de nos filiales, fournisseurs et sous-traitants sont les pierres angulaires de nos préoccupations et de nos valeurs.

Les activités achats sont réalisées au niveau local et au niveau global Nestlé. En France, nous achetons localement 70 % de nos matières premières qui sont utilisées dans nos usines. A titre d'exemple, nous achetons 225 000 tonnes de céréales, 190 000 tonnes de lait frais ou encore 100 000 tonnes de pommes de terre.

Depuis 2013, le Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé définit les normes minimales non négociables que nous demandons à nos fournisseurs directs et indirects d'adopter et de respecter dans le cadre des relations commerciales avec Nestlé.

Ce document permet d'assurer une application uniforme de nos engagements en matière de normes internationales, telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, au-delà de nos propres activités, à chaque chaînon de notre chaîne d'approvisionnement jusqu'aux exploitations agricoles et plantations. Le Code de conduite pour les fournisseurs représente une extension de nos Principes de conduite des affaires du Groupe Nestlé et le fondement de notre programme d'approvisionnement responsable défini dans la section Conformité.

Les 4 piliers du Code de conduite pour les fournisseurs sont :

- Les droits de l'homme ;
- La sécurité et la santé ;
- La durabilité environnementale ; et
- L'intégrité en affaires.

○ ***Les principes d'achats responsables***

A l'échelle du Groupe Nestlé, une stratégie d'achats responsables est déployée dans la chaîne d'approvisionnements. A ce titre, le document Standard Nestlé pour des achats responsables définit les standards minimum et engagements du Groupe Nestlé à respecter dans la chaîne d'approvisionnement de toutes ses matières premières, jusqu'au niveau de l'exploitation agricole ou de l'extraction/synthèse des matériaux de base. Les standards s'appliquent également pour nos activités de co-manufacturing. Ainsi, s'agissant du packaging, Nestlé s'interdit l'emploi de certains composants polluants et a mis en place une liste excluant certains matériaux (exemple : le PVC).

Le *Standard Nestlé pour des Achats responsables* est scindé en deux grandes activités opérationnelles:

- Tiers 1 Audit : audit éthique effectué avec les fournisseurs ayant une relation commerciale directe avec Nestlé. L'objectif est de prendre la mesure des conditions de production du produit/service et d'enclencher l'amélioration continue permettant d'atteindre la conformité totale avec le *Standard Nestlé pour des Achats responsables* ;
- Traçabilité et analyse : l'objectif est double : (i) acquérir, avec l'aide des fournisseurs, la traçabilité de la matière première jusqu'à son origine : l'exploitation agricole, et (ii) assurer un plan d'amélioration continue au regard des différentes thématiques et pratiques contenues

dans le *Standard Nestlé pour des Achats responsables* ou tout autre outil d'évaluation développé pour certaines catégories. Les problématiques et l'implémentation des pratiques sont identifiées et réalisées avec l'aide de partenaires reconnus dans le secteur concerné. Les filières sont auditées par un organisme tiers.

À date, [14 matières premières](#) ont été priorisées par Nestlé au niveau mondial en fonction du facteur de risque associé et de l'importance des volumes achetés par le Groupe.

○ *Procédure de sélection des fournisseurs*

Chaque besoin identifié donne lieu à une analyse de marché et un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges ou d'une spécification technique. Cet appel d'offres est requis pour tout achat supérieur à 15.000 euros. Un mode dérogatoire peut être utilisé pour toute spécificité catégorie.

Le processus mené par l'acheteur se fait via différents outils (e.g. ARIBA, mail, etc.) selon la complexité de l'appel d'offres. La sélection du tiers repose ensuite sur un ensemble de critères. Ces critères de sélection, quantitatifs et qualitatifs, sont définis en amont des résultats entre les différentes parties prenantes (donneur d'ordre, achats, etc.), par exemple selon la nature de la prestation ou le secteur d'activité. Ces critères sont pondérés et permettent d'établir un score pour chaque candidat.

En cas de non-respect des exigences de Nestlé ou en dessous d'un certain score, le candidat est écarté d'office. Néanmoins, si les circonstances l'exigent en raison de la particularité du tiers, cette exigence peut être revue en contrepartie d'un engagement réel modélisé par un plan d'actions comprenant des engagements contractuels encadrés par nos principes d'achats responsables.

Le département Achats dispose d'un certain nombre d'outils d'évaluation des fournisseurs selon qu'il s'agisse des :

- Fournisseurs de matières premières et d'emballage (Achats directs) ; ou
- Prestataires de services ou de fournisseurs de matériels hors production (Achats indirects).

Avant tout agrément d'un fournisseur, celui-ci doit répondre à une procédure d'approbation (*Vendor approval process*) qui évalue 4 paramètres : la santé financière, l'adhésion à l'éthique achats responsables, la qualité et des critères techniques. En premier lieu, il s'agit pour le fournisseur de compléter un questionnaire. Les réponses sont ensuite analysées et classifiées.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres, le Standard Nestlé pour des achats responsables du Groupe est accepté par les candidats. De plus, les conditions générales d'achat de Nestlé en France de 2015 prévoient que le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance et se conformer au Code de conduite fournisseur et doit s'assurer que tous ses fournisseurs et sous-traitants respectent le Code du Groupe Nestlé en France. Le Code de conduite fournisseur interdit aux fournisseurs de prendre une mesure en violation, ou pouvant conduire ses partenaires commerciaux à une telle violation, de toute loi et réglementation anticorruption.

Lorsque dans le cadre du processus, une question d'ordre éthique est détectée, l'acheteur la fait remonter à son supérieur. En fonction de sa gravité, elle peut ensuite être transmise à la Direction Juridique et/ou au Comité de Conformité.

- **Procédure de suivi des fournisseurs**

A la suite de la sélection et au cours de la relation commerciale, Nestlé se réserve le droit de vérifier la conformité du tiers à ses exigences internes à l'aide de mécanismes d'évaluation internes ou externes, ainsi que d'exiger la mise en œuvre de progrès conformément aux exigences d'audit.

Pour les Achats directs, le suivi de la performance du fournisseur est réalisé mensuellement via une *Vendor Evaluation Scorecard* (VES). Si cette évaluation est en dessous de l'objectif fixé, un plan d'actions est mis en place avec les fournisseurs critiques. Des audits qualité sont réalisés par nos équipes d'experts qualité Nestlé selon des grilles de risques définissant une fréquence. Les certifications de nos fournisseurs sont également prises en compte dans l'évaluation du risque et du besoin d'audit.

S'agissant des achats indirects, des analyses financières sont réalisées chaque année pour 100 % des fournisseurs référencés par les achats auprès d'un prestataire extérieur (*Crédit Safe*) et un plan d'actions est mis en place en cas d'évaluation non-satisfaisante. Nos standards sont revus tous les ans, et des changements sont opérés si nécessaire.

Pour tout type d'achats, Nestlé France vérifie au travers d'un organisme externe (e-attestations) sélectionné par appel d'offre la production par nos fournisseurs des documents utiles dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé. Ainsi, tous les 6 mois, les fournisseurs sont tenus de transmettre des documents attestant de leur conformité à la réglementation en vigueur en matière d'emploi de salariés étrangers (extrait K-BIS, attestation URSSAF, liste des travailleurs étrangers).

Comme indiqué *supra.*, des audits d'évaluation du respect de nos principes d'achats responsables sont réalisés auprès de nos fournisseurs sur 4 piliers de conformité par des organismes externes (SMETA et ECOVADIS). Les audits des Tiers 1 fournisseurs se font sur place par des cabinets d'audit indépendants. Des rapports d'audits sont produits et des plans d'actions mis en place si nécessaire. Une fréquence d'audits est également définie en fonction des catégories d'achats concernées.

Des audits de nos pratiques, processus, procédures et standards sont également réalisés de façon régulière par des auditeurs externes. L'organisation Achats dispose également de la certification ISO 9001, attestant de la qualité des processus réalisés.

3. Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Nestlé France mène des actions concrètes de prévention des risques d'atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité et à l'environnement, et met en place différentes mesures correctives, et initiatives, aussi bien en interne que dans les relations entretenues avec les tiers en se basant sur les risques identifiés par la cartographie des risques.

A ce titre, des indicateurs de performance mis en place au niveau du Groupe permettent de collecter des informations relatives à l'impact des activités de Nestlé sur les communautés, les consommateurs, les collaborateurs, ou encore l'environnement (Voir également *infra.*, Dispositif de suivi).

Tableaux des KPI suivi au niveau du Groupe Nestlé SA pour l'année 2019

:

Nestlé in society and Creating Shared Value key performance indicators	2019	2018	Page	GRI Standards
Economic				
Total Group sales (CHF million) ^(a)	92568	91439	AR p1	
Net profit (CHF million) ^(b)	12609	10135	AR p49	201-1, FP4
Nutrition				
Products meeting or exceeding Nestlé Nutritional Foundation profiling criteria (as % of total sales) ^(c)	80.5	82.5		201-1
Percentage of total sales volume of consumer products which have been changed for nutrition and health considerations	8.4	9.1		FP6, FP7
Products analyzed and improved or confirmed via 60/40+ program (sales, CHF million) ^(d)	34166	32823		416-1
Products featuring Nestlé Nutritional Compass labeling (% of sales worldwide) ^(e)	96.4	95.6	14	417-1
Products with guideline daily amounts (GDA) labeling on front of pack (% of sales) ^(f)	88	87.3	14	417-1
Children's and family products that provide Nestlé Portion Guidance (%)	61.9	65.4	15	417-1
Nestlé television advertising to children under 12 in compliance with policies on responsible marketing (%)	98.6	99.2		417-3
Total number of countries where the Nestlé Policy and Procedures for the Implementation of the WHO International Code of Marketing of Breast Milk Substitutes practices were audited	33	28	18	417-3
Infant formula marketing staff in higher-risk countries trained on the WHO Code (% of staff) ^(g)	Discontinued	98.5		103-2
Total number of Nestlé employees who had completed training in Breastfeeding and the WHO Code	1428	5883	18	103-2
Rural development				
Farmers trained through capacity-building programs	429800	440000		203-1
Percentage of purchased volume fully compliant with the Nestlé Supplier Code ^(h)	66	61	42	FP1
Water ⁽ⁱ⁾				
Total water withdrawal (million m ³)	121	127	42	303-1
Total water withdrawal (m ³ per tonne of product)	2.28	2.33		303-1
Environmental sustainability				
Production volume				
Total production volume (million tonnes)	53	54.2		102-7
Materials				
Raw materials used (million tonnes)	25	24		301-1
Materials for packaging purposes (million tonnes)	4.6	4.7	50	301-1
Packaging source optimization (kilotonnes saved)	24	15		301-1
Energy				
Total on-site energy consumption (petajoules)	87.8	88.1		302-1
Total on-site energy consumption (gigajoules per tonne of product)	1.66	1.63		302-1
Total on-site energy consumption from renewable sources (% total)	20	18.7		302-1
Total direct energy consumption (petajoules)	59.4	60		302-1
Total direct energy consumption from renewable sources (% total direct)	12	12.5		302-1
Total indirect energy consumption (petajoules)	67.9	67.7		302-1

Nestlé in society and Creating Shared Value key performance indicators	2019	2018	Page	GRI Standards
Environmental sustainability continued				
Biodiversity				
Total size of manufacturing sites located in protected areas (hectares) ⁽ⁱ⁾	Discontinued	18.8		304-1
Emissions, effluents and waste				
Direct GHG emissions (million tonnes CO ₂ eq)	3.3	3.3		305-1, 305-2
Direct GHG emissions (kg CO ₂ eq per tonne of product)	62	62		305-1, 305-2
Indirect GHG emissions (million tonnes CO ₂ eq)	2.3	2.5		305-1, 305-2
Indirect GHG emissions (kg CO ₂ eq per tonne of product)	43	46		305-1, 305-2
Total water discharge (million m ³)	67	75		306-1
Total water discharge (m ³ per tonne of product)	1.27	1.39		306-1
Average quality of water discharged (mg COD/l)	55	41		306-1
By-products (kg per tonne of product)	31.5	30.6		306-2
Waste for disposal (kg per tonne of product)	0.3	0.6		306-2
Environmental sustainability governance				
Manufacturing sites certified against ISO 14001 (% of total manufacturing sites)	96	96		103-2
Human rights and compliance				
Total number of significant product recalls or incidents of noncompliance	12	6		416-2
Total number of FTSE4Good countries of concern, and number in which human rights impact assessments have been carried out on Nestlé operations ⁽ⁱⁱ⁾	Discontinued	12		103-2
Number of employees trained on human rights	125 321	101 613		412-1
Our people				
Total workforce (number of employees) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	275 628	308 301		102-8
Total rate of new employee hires (%) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	12.6	11.1		401-1
Total rate of employee turnover (%) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	17.3	15.7		401-1
CARE gaps identified related to Business Integrity ⁽ⁱⁱ⁾	49	67		102-17
Of which:				
Minor	25	32		102-17
Major	1	0		102-17
Critical	0	0		102-17
Observation	23	35		102-17
Total number of fatalities (employees, on-site contractors and on-site members of public) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	5	3		403-2
Average hours of training per year per employee ⁽ⁱⁱⁱ⁾	23.8	42.4		404-1
Leadership positions held by women (%) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	42	43.2	38	405-1
Local Management Committee members native to country in developing countries (%) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	85.5	83.01		202-2

Sur la base notamment de ces indicateurs de performance, les mesures correctives et de prévention des risques d'atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement sont établies.

En outre, les sites de production Nestlé France sont tous certifiés ISO 9001 (systèmes de gestion de la qualité), ISO 22000 (systèmes de management de la sécurité des aliments), ISO 14001 (Management environnemental) et ISO 18001 (gestion de la santé et de la sécurité au travail).

a. Droits humains et libertés fondamentales

Les études d'impact sur les droits humains et les audits de CARE permettent d'acquérir une connaissance plus approfondie des problèmes et de la manière dont Nestlé peut les résoudre. Nestlé France s'engage à renforcer régulièrement les plans d'actions mis en place.

Nestlé France a mis en place plusieurs guides de bonne conduite permettant d'encadrer la conduite des affaires de façon éthique et durable (e.g. Principes de conduite des affaires, et Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé). En outre, Nestlé France intègre dans ses contrats avec ses prestataires et fournisseurs des clauses de « bonne conduite ».

Nestlé France continue également à former ses employés aux droits humains et travaille aux côtés de ses partenaires afin de mettre en œuvre des plans d'actions déployés sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. En effet, le Groupe s'est engagé à former tous ses salariés d'ici la fin de l'année 2021 avec la mise en place de sessions de formation relatives aux thématiques portant sur les droits humains. Les salariés ont la possibilité de suivre cette formation à distance ou en e-learning, à leur choix.

Par ailleurs, chaque nouvel employé a l'obligation de prendre connaissance de documents listés dans le site de « pré-intégration ». Cette liste comprend notamment des documents se rapportant aux engagements de Nestlé au titre des droits humains, tels que le Code de conduite professionnelle de Nestlé, les Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé, la politique de sécurité et santé au travail, la politique de durabilité environnementale, la politique de sécurité pour l'utilisateur final des systèmes d'information Nestlé.

○ *Travail des enfants*

En s'appuyant sur ses fournisseurs et partenaires commerciaux et en collaborant avec d'autres acteurs clés, Nestlé France se consacre à la lutte contre le travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Environ 152 millions d'enfants sont victimes du travail des enfants dans le monde, et la moitié d'entre eux sont engagés dans des travaux dangereux.

Le Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé interdit à ces derniers de recourir au travail des enfants, conformément aux conventions de l'OIT n°138 sur l'âge minimum et n°182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Par ailleurs, dans le cas où le fournisseur emploierait des jeunes ouvriers, ce dernier devra apporter la preuve que l'emploi n'exposera pas ceux-ci à des risques physiques excessifs pouvant nuire à leur développement physique, mental ou émotionnel.

À titre d'exemple, en 2012, Nestlé est devenue la première entreprise alimentaire à s'associer avec la *Fair Labor Association* afin d'identifier les risques de travail des enfants au sein des plantations de cacao approvisionnant les usines.

Par ailleurs, depuis 2009 dans le cadre du Plan Cacao, Nestlé a mis en place un plan d'actions afin de résoudre les problèmes identifiés conduisant au travail des enfants : système de suivi et remédiation du travail des enfants avec une sensibilisation auprès des communautés locales, construction ou rénovation d'écoles, financement d'équipements scolaires, ou encore financement de certificats de naissance.

○ *Travail forcé*

Nestlé met en œuvre des programmes de grande envergure pour garantir de bonnes conditions de travail aux acteurs de sa chaîne d'approvisionnement. En 2016, 24,9 millions de personnes étaient prises au piège du travail forcé dans le monde². Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par le travail forcé.

Dans le Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé, il est prévu que le fournisseur ne doit en aucun cas avoir recours au travail forcé, ou en tirer un quelconque avantage. Par travail forcé, Nestlé entend « *toute forme d'asservissement, telle que d'infliger des punitions physiques, d'enfermer les*

² Source : OIT

ouvriers, de les menacer de violence à titre de méthode disciplinaire ou de contrôle, telle que de conserver les papiers, les passeports, les permis de travail ou les fonds des travailleurs comme condition de travail ».

Par ailleurs, dans le cas où le fournisseur emploierait, dans un cadre légal, des travailleurs migrants ou détenus, Nestlé doit en être informée afin de vérifier les documents appropriés tenus par le fournisseur.

- **Travail dissimulé**

Nestlé rejette toute pratique de travail dissimulé et s'assure que cela soit respecté dans sa chaîne d'approvisionnement. Le Code de conduite des fournisseurs de Nestlé oblige ainsi les fournisseurs à n'employer que des ouvriers légalement autorisés à travailler sur leurs sites. Les fournisseurs sont tenus de vérifier les autorisations de travail des employés à l'aide de la documentation requise. Le Code de conduite rappelle que ces obligations s'appliquent également dans le cas du recours à la sous-entreprise de main d'œuvre, à la sous-traitance ou à des arrangements de travail à domicile, ou encore par le biais d'apprentissage sans intention réelle de communiquer des aptitudes ou de fournir un emploi régulier.

En outre, les contrats conclus avec des fournisseurs ou prestataires doivent inclure une clause relative à la lutte contre le travail dissimulé. Celle-ci rappelle les obligations du fournisseur ou prestataire en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Par ailleurs, un rappel de cette démarche a été réalisé sous forme de présentation afin de sensibiliser les équipes Achats à la lutte contre le travail dissimulé. Cette présentation souligne que certains secteurs doivent faire l'objet d'un contrôle approfondi, car ils sont davantage concernés par ces problématiques (par exemple, le transport routier et le secteur du BTP).

Enfin, Nestlé a mis en place une démarche de vérification de ses fournisseurs relative à la lutte contre le travail dissimulé en 2011 qui lui permet de valider et de suivre chacun de ses fournisseurs.

- **Salaires (heures travaillées, salaires minimums)**

Chacun a droit à un travail équitable, et un salaire décent en est une composante essentielle. Le salaire vital est ce qu'un individu doit gagner pour vivre une vie décente et participer pleinement à la société.

Nestlé France s'engage à garantir ces droits à toutes les personnes qui travaillent avec ou pour Nestlé, directement ou indirectement. Le temps de travail en est un élément clé. Des heures de travail excessives peuvent être préjudiciables à la santé des individus et des familles.

- **Discrimination**

Nestlé France œuvre pour que tous ses lieux de travail soient exempts de discrimination et de harcèlement. La politique de ressources humaines et le Code de conduite des affaires prévoient que les employés ne doivent pas faire l'objet de discriminations fondées sur l'origine, la nationalité, la religion, la race, le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle, ni se livrer à un quelconque harcèlement verbal ou physique fondé sur l'un des motifs énoncés ci-dessus ou sur tout autre motif.

En cas d'incidents de discrimination, ceux-ci font l'objet d'une enquête et les équipes des ressources humaines examinent si des changements doivent être apportés à la politique, afin de contribuer à soutenir un environnement de travail ouvert et inclusif.

L'engagement de Nestlé pour des conditions de travail équitables et l'égalité des chances se démontre avec ce qui vient d'être cité *supra*.

- **Handicap**

Nestlé a inscrit ses engagements Diversité et Inclusion dans sa stratégie business en prenant des engagements forts en matière de promotion de la diversité. Cette politique s'articule autour de la parité hommes-femmes, l'inclusion des personnes handicapées, le travail intergénérationnel et le multiculturalisme.

Le Groupe Nestlé en France s'engage depuis 2010 en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap afin de faire progresser l'égalité des chances, avec la création de la Mission Handicap' Groupe qui fête cette année ses 10 ans.

L'objectif pour Nestlé est d'être « handi-accueillant » depuis le premier entretien de recrutement, jusqu'à l'intégration réussie du collaborateur.

Nestlé accompagne l'intégration et l'aménagement du poste à l'embauche du collaborateur.

Aujourd'hui, Nestlé en France affiche un taux d'emploi de 4,61% (contre 3,9% pour la moyenne nationale), soit 683 hommes et femmes en situation de handicap qui contribuent à la performance du Groupe. Un chiffre qui illustre l'implication du Groupe et sa volonté forte de faire bouger les lignes sur ce sujet majeur du « mieux vivre ensemble ».

Cette démarche volontariste s'incarne par la signature de 3 accords Handicap successifs avec les partenaires sociaux. Leur déploiement est piloté par une Mission Handicap et animé par un réseau pluridisciplinaire de 150 personnes qui assurent la mise en œuvre des actions au plus proche des 12 730 collaborateurs de Nestlé en France.

C'est autour de 5 axes majeurs que Nestlé en France structure sa politique en faveur de l'emploi et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- Le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap est un des enjeux majeurs avec 2,5 millions d'euros investis depuis 2013 pour mettre en œuvre des mesures concrètes. À ce jour, 635 collaborateurs ont bénéficié d'aménagements de poste et/ou d'une compensation de leur handicap ;
- Le recrutement et l'intégration avec un plan de recrutement aux objectifs mesurables, qui vise à embaucher 100 personnes (CDI, CDD, intérim de plus de 6 mois, alternants et stagiaires) d'ici 2023. Par ailleurs, Nestlé en France participe, chaque année, à l'initiative Européenne « Duo Day » permettant à des personnes handicapées, accompagnées de collaborateurs volontaires, de découvrir un nouveau métier. En 2019, 10 établissements du Groupe ont ainsi participé à l'opération, parmi lesquels des boutiques Nespresso et des sites industriels ;
- La formation et la montée en compétences de l'ensemble des acteurs de la politique handicap (CSSCT, RH, médecine du travail, référents handicap...) soit plus de 250 collaborateurs formés depuis 2016 ;
- La sensibilisation et la communication à destination de l'ensemble des collaborateurs de Nestlé afin de faire changer le regard de chacun sur le handicap. Chaque année, des actions spécifiques sont menées pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes

Handicapées (SEEPH). Par ailleurs, un concours interne Les Paralympiades encourage les salariés à s'exprimer individuellement et collectivement sur leur perception du handicap.

- Le recours au Secteur Protégé et Secteur Adapté (SPSA) avec la mise en place d'une politique d'achats responsables grâce à des partenariats avec les structures du SPSA. Afin d'être aux côtés des collaborateurs en situation de handicap, le Maintien à l'Emploi est l'axe d'engagement prioritaire de l'Accord Handicap' Groupe. Obtenir le statut de « Travailleur Handicapé » permet de bénéficier d'un ensemble de droits, d'aides et de services mis en place par Nestlé en France pour conserver son emploi et évoluer dans l'entreprise.

- **Discrimination de genre**

Nestlé s'engage contre la discrimination de genre. Lancé en 2019, le plan d'accélération de la parité hommes-femmes vise à faire passer la proportion de femmes dans les 200 premiers postes de cadres supérieurs (Dirigeants NIMCOM) à 30 % d'ici 2022, ainsi qu'à introduire une série d'autres initiatives pour améliorer l'équilibre entre les sexes.

L'équilibre entre les sexes est également intégré dans toutes les pratiques en matière de ressources humaines, y compris la sélection, la planification de la succession et la promotion.

- **Autonomisation des femmes**

Dans le monde entier, les femmes sont toujours victimes de discrimination sur le lieu de travail. Tout au long de ses activités et de sa chaîne de valeur, Nestlé France s'efforce de relever les nombreux défis auxquels les femmes sont confrontées. Qu'il s'agisse d'augmenter la représentation des cadres et des dirigeants dans l'entreprise ou d'aider les femmes des communautés agricoles à acquérir de nouvelles compétences et à augmenter leurs revenus, Nestlé s'engage à donner aux femmes les moyens de surmonter les obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel.

- **LGBT**

Nestlé France soutient publiquement les normes mondiales de conduite des Nations unies à l'intention des entreprises sur la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (septembre 2017). Par ce soutien, Nestlé s'engage à promouvoir l'intégration de toutes les communautés au sein de ses entreprises. De plus, Nestlé est également signataire de la Charte de L'Autre Cercle qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT+* dans le monde du travail. Créée en 1997, l'association (loi 1901) reconnue d'Intérêt Général regroupe aujourd'hui plusieurs centaines de membres au sein de 13 antennes locales sur toute la France. Elle a pour mission, d'accompagner, fédérer, engager les acteurs du monde du travail, d'observer et attester de la situation des personnes LGBT+ dans le monde du travail et de promouvoir ses actions, ses valeurs et faire évoluer ses mentalités.

- **Liberté d'association / Droits syndicaux**

La liberté d'adhérer à des syndicats et de négocier collectivement est au cœur des droits des travailleurs. Nestlé aide tous ses employés à s'affilier à des syndicats, tout en favorisant la liberté d'association dans sa chaîne d'approvisionnement.

En outre, le Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé les oblige à accorder à leurs employés le droit à la liberté d'association et à la négociation collective conformément à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.

- **Liberté de religion**

La liberté de religion au sein de Nestlé se caractérise notamment par la lutte contre les discriminations basées sur la religion.

- **Protection des données**

- **Confidentialité des données et cyber-sécurité**

Un guide adressé à tous les utilisateurs (collaborateurs Nestlé, prestataires ou personnel tiers) présente les normes et les comportements essentiels à adopter afin d'assurer la sécurité du système d'information utilisé par Nestlé France. À titre d'exemple, les disques durs des ordinateurs portables sont chiffrés *Bitlocker*, permettant ainsi de protéger les données qui y sont stockées. Ce guide permet de sensibiliser les collaborateurs sur les risques liés aux attaques de type piratage.

Nestlé France est certifié ISO 27001, norme internationale qui décrit la gouvernance et les mesures de sécurité à mettre en place pour les traitements de données personnelles et la sécurité informatique.

- **Utilisation responsable des technologies**

Le respect des principes éthiques dans l'entreprise et tout au long de la chaîne d'approvisionnement est fondamental pour le mode de fonctionnement de Nestlé et sous-tend la confiance des consommateurs et sa licence d'exploitation. Le droit à la vie privée est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et cela s'applique également aux données personnelles.

- b. Santé et sécurité**

L'ambition de Nestlé France est d'apporter les connaissances principales à ses collaborateurs et à ses parties prenantes permettant de mettre en place une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

La législation de l'Union européenne (ci-après « L'UE ») en matière de sécurité alimentaire a pour objectif de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs s'agissant de la composition et du conditionnement des aliments. Les règles de l'UE concernant les aliments pour animaux visent à protéger la santé humaine et animale ainsi que l'environnement.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) fournit à la Commission européenne des avis scientifiques sur les questions ayant un impact direct ou indirect sur la sécurité alimentaire. Il s'agit d'une entité juridique distincte, indépendante des institutions de l'UE.

Nestlé France est soumis aux réglementations européennes en matière de sécurité sanitaire, étiquetage, additifs, arômes, enzymes, adjonction de vitamines et de minéraux, alimentation biologique et à la réglementation *Novel Food*.

Nestlé France est également tenu de respecter la réglementation spécifique dans les secteurs d'activité suivants : café, nutrition infantile, chocolat, nutrition clinique, entérale et compléments alimentaires, aliments surgelés et *pet food*.

- **Sûreté des biens et des personnes**

Nestlé étant présent dans de nombreux pays, le risque sécuritaire est multiple et l'encadrement se doit d'être personnalisé afin de protéger nos collaborateurs des risques issus d'actes de malveillance.

Depuis 2008, Nestlé a mis en place une politique de santé et sécurité sur le lieu de travail pour tous les collaborateurs. Notre approche de la santé des salariés est holistique, incluant les dimensions de la santé physique et mentale et abordant les aspects de la santé liés ou non au travail.

Nestlé France identifie les risques propres à chaque site et lieu de travail. Les risques sur chaque site sont analysés, répertoriés et mis à jour à la suite d'audits réguliers. Chaque site dispose d'un *Regional Security Advisor* et d'un Responsable SHE (Security, Health, Environment) qui sont en charge de l'identification des risques et de leur évaluation. Un plan d'actions est ensuite mis en place si nécessaire et validé par les Direction de la Sûreté.

Des évènements, séminaires et formations spécifiques sont organisés auprès des collaborateurs en fonction des risques sûreté identifiés. Tous nos collaborateurs sont formés aux risques terroristes, d'agressions hors ou sur le lieu de travail, et à la gestion du stress en cas de situation à risque afin d'assurer des conditions de travail saines et sécurisées.

Certaines fonctions font l'objet de formations et d'un suivi plus approfondi en fonction par exemple de l'emplacement géographique ou du contexte politique de leurs missions ou responsabilités. Il s'agit notamment des fonctions Forces de vente et Commerce. Les risques sécurité font en outre l'objet de formations indépendantes et spécifiques.

○ Crise sanitaire – Covid 19

Au-delà des normes d'hygiène déjà très strictes dans notre secteur d'activité, Nestlé France a renforcé les consignes sanitaires et gestes barrière sur tous nos sites de production et favorisé le télétravail. La fréquence du nettoyage des zones de travail et d'activités communes a été augmentée et nous avons renforcé significativement les mesures de sécurité incluant notamment, la réorganisation des espaces communs et des flux pour limiter les contacts entre collaborateurs, la prise de température à l'entrée de nos sites et la mise à disposition de masques.

Des mesures concrètes de gestion de la crise sanitaire ont en outre été mises en place à l'attention des collaborateurs (Protection des salariés, veille juridique, sensibilisation aux gestes à adopter, réunions et groupes de travail, suivi du médecin du travail, gestion des cas particuliers, réflexions sur une nouvelle organisation du travail, etc.).

Les représentants du personnel ont également été impliqués dans cette démarche par une mise à jour du DUERP en lien avec les équipes dédiées, ainsi que par une désignation d'interlocuteurs privilégiés aux fins de coordination des informations. Le dialogue social est en outre poursuivi en incluant des mesures d'adaptation à la crise sanitaire ont été mises en place afin de respecter au mieux les échéances prévues par les accords sociaux.

De plus, une gouvernance a été mise en place pour suivre au plus près les évolutions de cette crise et agir au plus près des réalités quotidiennes :

- Mise en place d'un *comité Covid-19* réunissant, chaque semaine, les membres de la direction générale et des représentants des métiers impliqués dans la gestion de crise

(communication, RH, sécurité...) avec pour mission une supervision globale : validation des propositions des groupes de travail et des plans d'action, suivi de la situation COVID-19 pour adapter les mesures internes... ;

- Création de Groupes de Travail (Santé & Sécurité, RH et Communication Interne, Production...) pour l'élaboration et la mise en place de protocoles sanitaires (déplacement, désinfection, EPI...).

Depuis le 1^{er} septembre, nous validons et soumettons tous nos protocoles au bureau Véritas pour nous assurer de leur conformité et pour les améliorer

Enfin, conformément à sa raison d'être, Nestlé a souhaité accompagner les communautés autour de ses sites par des dons de produits et des actions solidaires.

○ Sécurité sanitaire

Notre approche en matière de sécurité sanitaire couvre toute la chaîne logistique, à commencer par les agriculteurs et les fournisseurs. Nous respectons des processus d'achat et d'audit très rigoureux, ce qui nous permet de sélectionner des matières premières sûres et de grande qualité. Nous définissons notamment des caractéristiques techniques pour les matières premières que nous utilisons et effectuons des contrôles afin de garantir le respect des réglementations les plus strictes et la prise en compte des dernières connaissances scientifiques. Nous n'acceptons aucune procédure non conforme.

La protection des produits alimentaires, des boissons et de leurs chaînes d'approvisionnement contre toutes les formes d'attaque malveillante conduisant à la contamination des produits ou à une rupture intentionnelle de la chaîne est primordiale et au cœur de l'ADN Nestlé.

Toutes nos infrastructures de fabrication, indépendamment de leur emplacement, sont conçues pour assurer la préparation de nos produits selon les normes de qualité et de sécurité les plus strictes. Cela prévient la pénétration de corps étrangers, facilite la gestion des allergènes et le contrôle des parasites. Nos sites sont mis en place selon des prérequis et principes très précis, notamment en matière d'approvisionnement en eau claire et potable, filtration d'air, et pour tous les matériaux qui entreront en contact avec les aliments, dans le but de garantir que les matériaux, équipements et environnements de production sont tous conçus pour fabriquer des produits sûrs.

Nous gérons avec attention les flux d'ingrédients et les produits qui entrent et sortent de nos usines pour nous assurer la bonne séparation des matières premières et des plats préparés. Nos usines disposent de zones, équipements et ustensiles spécifiques et dédiés aux différents ingrédients pour prévenir la contamination transversale. Nous respectons des principes sanitaires et concepts de nettoyage certifiés à chaque étape de la production, et nos employés sont formés pour respecter et appliquer les principes d'une bonne hygiène alimentaire.

Nos recettes et techniques de fabrication sont formulées scientifiquement pour fournir des produits d'un niveau élevé de sécurité. Nous préparons les produits en quantité pour assurer un dosage adapté et cohérent des nutriments, et éviter les problèmes liés au surdosage ou sous-dosage. Nous fabriquons les produits aux bonnes températures de manière à conserver leurs valeurs nutritives, tout en supprimant les microorganismes dangereux et en prévenant la formation de contaminants chimiques.

Avant que les lots de produits quittent nos sites, ils doivent tous passer un test de validation pour confirmer qu'ils peuvent être consommés en toute sécurité. Chez Nestlé France, nous organisons plus de 100 millions de tests par an pour vérifier la conformité des produits aux normes internes et externes, ce qui comprend les composants nocifs ou les micro-organismes présents dans les matériaux que nous utilisons, l'environnement dans lequel nous travaillons et aussi nos produits.

Nous disposons d'un grand nombre de contrôles internes, très stricts, pour garantir la sécurité, et lorsque nous arrivons aux étapes finales de tests, nous savons déjà que le produit fini ne présente plus aucun risque.

Lorsque les produits quittent l'usine, nous devons nous assurer qu'ils arrivent à destination dans d'excellentes conditions. Pour les produits frais ou congelés, cela implique également la garantie du stockage et du transport à bonne température.

L'emballage joue un rôle très important : c'est grâce à cela que nos produits parviennent à nos clients dans un état sûr. Il contient également des informations précises sur la préparation, le stockage et l'utilisation du produit, le tri et le recyclage de l'emballage ainsi que des informations sur les ingrédients et la présence éventuelle de risques d'allergie

Nous vérifions que la date limite de consommation et la date de péremption sont correctes pour que les clients comprennent à quel moment le produit ne présentera plus toutes ses meilleures caractéristiques et ne pourra plus être consommé. Cela prévient aussi la génération de déchets inutiles.

L'emballage favorise et facilite aussi la traçabilité dans nos usines. Nous utilisons des numéros de lots uniques, qui nous indiquent la date de fabrication précise, les ingrédients et l'origine des matières premières.

Ainsi, Nestlé France a adopté **un management systématique des risques** à travers l'évaluation des menaces, l'identification des vulnérabilités et l'implémentation de contrôles des matériaux et produits, l'achat, les *process*, les locaux, les réseaux de distribution et les catégories : **le *Food Defense Plan*, présenté aux collaborateurs de Nestlé France.**

Dans un souci continu de transparence accrue de la chaîne d'approvisionnement et d'amélioration de la traçabilité, Nestlé a testé en 2019 plusieurs technologies *blockchain* sur ses chaînes d'approvisionnement de produits laitiers, nutrition et café. Nestlé est ainsi devenu le premier groupe alimentaire à tester une *blockchain* ouverte en collaboration avec OpenSC pour nos marques Nido. Nestlé a aussi travaillé avec IBM Food Trust sur notre marque NaturNes pour informer les consommateurs au sujet de l'empreinte écologique des produits.

○ **Qualité des produits**

Nestlé France s'engage au quotidien afin de promouvoir des produits d'une grande qualité et a placé la santé des individus au centre de ses préoccupations. Des mesures d'atténuations et des initiatives avec les parties prenantes ont été mises en place avec le programme de Création de Valeur Partagée en 2007.

Nestlé a ainsi mis en place son propre référentiel qualité appelé le NQMS (*Nestlé Quality Management System*), conforme aux exigences de la norme ISO 9001.

- **Suralimentation et sous-nutrition**

Nestlé a lancé l'initiative *Nestlé for Healthier Kids* afin d'informer et d'aider les parents à adopter des habitudes alimentaires saines pour leurs familles. Cet accompagnement se traduit par :

- Des recommandations concernant les portions sur nos produits et nos sites web;
- Des améliorations nutritionnelles de nos produits en continu
- Des programmes d'alimentation équilibrée ;

Nous encourageons ainsi les enfants à adopter des comportements alimentaires meilleurs pour la santé au travers également de la création, en 2008, de la Fondation d'entreprise Nestlé France qui vise à favoriser la transmission des bonnes pratiques alimentaires.

De plus, pour nous assurer que nos marques favorisent des modes de vie plus sains avec des produits qui répondent aux besoins nutritionnels actuels, nous avons amélioré nos recettes :

- réduit de 39% la teneur en sucres depuis 2005 dans nos céréales enfants et adolescents depuis 2005
- réduit de 27% la teneur en sel dans les pizzas Buitoni® depuis 2005
- réduit de 23% la teneur en sel dans les soupes Maggi® depuis 2000

Parce que nous croyons que la transmission des bonnes pratiques alimentaires passe aussi par la transparence, nous avons récemment adopté le système Nutri-Score. Dès 2020, le logo apparaîtra progressivement sur l'ensemble de nos produits éligibles, et sera présent sur 100% de nos packs d'ici fin 2021.

- **Nutri-Score**

Il y a 20 ans, Nestlé mettait en place un système de critères nutritionnels dans son processus de reformulation et a depuis réalisé des progrès significatifs pour améliorer ses produits. Le Nutri-Score offre désormais des repères permettant d'accélérer la démarche .. Par exemple, 16 % des céréales pour petit-déjeuner Nestlé vendues en France étaient Nutriscore « A » ou « B » en 2019, avec l'objectif de dépasser 50 % d'ici fin 2021. Sur les pizzas Buitoni également, notre objectif est de passer de 30% de pizzas Nutri-Score B en 2020 à 50 % fin 2021.pro

En 2019, Nestlé a annoncé la mise en place du Nutri-Score en Autriche, Belgique, France, Allemagne et Suisse. Quelques mois plus tard, les premiers produits Nestlé avec Nutri-Score arrivaient dans les rayons.

Nestlé comprend ainsi les premières marques à avoir apposé le Nutri-Score : les céréales pour petit-déjeuner NAT, Chocapic Bio et Nesquik Alphabet, le chocolat Menier, les pizzas Buitoni et Wagner, et les aliments d'origine végétale Garden Gourmet. D'autres marques telles que Cheerios et Fitness (céréales pour petit-déjeuner), Nescafé et Nestlé Dessert suivront avant la fin de l'année.

Nestlé, ainsi qu'un grand nombre d'acteurs et de parties prenantes, appellent à ce que le Nutri-Score devienne le système d'étiquetage nutritionnel obligatoire dans toute l'Union européenne.

Cette coalition regroupe des associations de consommateurs, des universitaires, des membres du Parlement européen et des acteurs de l'industrie alimentaire. A ce sujet, le Groupe a adressé un courrier à Stella Kyriakides, Commissaire européen à la santé et à la sécurité alimentaire, demandant que le Nutri-Score devienne obligatoire dans l'UE. A ce jour, celui-ci est uniquement appliqué sur la base du volontariat.

- **Accélérer le développement des produits innovants**

La science et la Recherche sont au cœur du développement de la démarche d'entreprise de Nestlé afin de comprendre, d'innover et d'anticiper dans le domaine de la nutrition et de la santé. Avec 1,35 milliard d'euros, le budget investi, chaque année, par Nestlé est le plus important des industries agro-alimentaires.

Nous axons notre recherche sur toutes les sciences de l'Alimentation et de la Nutrition, incluant celles ayant trait aux comportements et aux préférences des consommateurs.

La France compte 4 centres de Recherche :

2 centres R&D :

- Tours : spécialiste des sciences végétales
- Amiens : spécialisé en nutrition animale

2 centres PTC (Centres de Production Technologique) :

- Lisieux
- Vittel

Nos scientifiques étudient en profondeur les liens entre la santé et la nutrition à chaque stade de la vie, de la naissance au troisième âge. Le « *R&D Accelerator* » de Nestlé, basé en Suisse, réunit des scientifiques de Nestlé, des étudiants et des start-up pour faire progresser la science et les technologies. L'objectif est d'accélérer le développement de produits et systèmes innovants, afin de mieux répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des différents consommateurs.

- **Marketing responsable et influence envers les enfants**

Depuis l'établissement des Principes de communication du Groupe Nestlé en 2002 et l'instauration de la Politique de communication en matière de marketing envers les enfants en 2008, nous respectons les engagements externes notamment ceux de l'IFBA et de l'UE (EU Pledge).

Dans notre Politique de communication en matière de marketing envers les enfants, nous avons tout particulièrement veillé à ce que notre communication marketing protège les enfants, fasse la promotion d'un mode de vie sain et soutienne les parents et les soignants dans leurs rôles.

Notre politique interdit le marketing envers les enfants de moins de six ans. Elle n'autorise la communication marketing d'aliments et de boissons aux jeunes de six à douze ans que s'ils répondent à des critères nutritionnels spécifiques. Ceux-ci sont basés sur les critères nutritionnels de l'EU Pledge. De plus, nous ne faisons pas de communication marketing visant les enfants de moins de 12 ans pour nos biscuits, nos confiseries sucrées ou chocolatées et nos boissons à base d'eau avec sucres ajoutés et les glaces.

Notre politique actuelle s'applique à tous les canaux de communication payants ou non dont la télévision, la radio, la presse, le cinéma, le média numérique, internet, le mobile, les jeux, le marketing de relations clients, le marketing viral, les applis, les e-mails ou SMS, les sites de Nestlé, les activités promotionnelles en lien avec des films, les promotions, les cadeaux, les concours, les parrainages, les événements, les échantillonnages de produits, les écoles et les lieux destinés aux enfants.

Notre politique s'étend également au point de vente et à l'utilisation de personnages sous licence sur les emballages, aux cadeaux et aux recommandations publicitaires faites par une personnalité connue des enfants.

Les détails de notre Politique sont disponibles sur le site de Nestlé au lien suivant https://www.nestle.com/sites/default/files/asset-library/documents/library/documents/corporate_social_responsibility/nestle-marketing-communication-children-policy.pdf

- **Marketing responsable et allaitement maternel**

Nestlé s'engage à soutenir l'allaitement maternel, comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Notre politique visant à encadrer la commercialisation des substituts du lait maternel (BMS) de façon responsable est pionnière dans l'industrie. Cela est confirmé par l'indice indépendant d'accès à la nutrition. Nous suivons et prenons des mesures pour signaler toute transgression de cette politique.

Nous sommes fiers d'avoir été le premier fabricant de BMS inclus dans le FTSE4Good Index, et d'avoir constamment rempli ses critères rigoureux pour la commercialisation responsable de BMS depuis 2011.

Nous n'utilisons aucune déclaration sur nos produits de préparations pour nourrissons ou dans nos autres communications qui idéalisent nos produits ou impliquent qu'ils sont supérieurs ou équivalents au lait maternel.

Nous nous conformons au Code de l'OMS sur la commercialisation du BMS tel que mis en œuvre par les gouvernements nationaux partout dans le monde, au minimum. Comme le Code n'a été mis en œuvre que par 39 pays dans le monde, nous appliquons volontairement notre propre politique

rigoureuse lorsqu'elle est plus stricte que le code national, dans les 152 pays considérés comme présentant un risque élevé en termes de mortalité infantile et de nutrition.

c. Environnement

Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces pour la société et nos activités. En 2019, Nestlé a annoncé son ambition de dégager zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Nous allons notamment accélérer la transformation des produits pour réduire leur empreinte écologique, renforcer les initiatives agricoles pour absorber plus de carbone et utiliser de l'électricité 100 % renouvelable dans les sites de Nestlé. En 2021, nous dresserons un plan assorti d'un calendrier et d'objectifs intermédiaires cohérents avec la limitation du réchauffement planétaire à 1,5° C. Nous évaluerons et communiquerons nos progrès chaque année.

La protection de l'environnement requiert une approche plurielle et Nestlé s'engage à exploiter de manière durable les ressources naturelles. En France, les sujets environnementaux ont une résonance forte au regard des grands enjeux de la société. Les consommateurs demandent de plus en plus des produits manufacturés responsables et ayant une faible empreinte carbone.

Afin de sensibiliser nos collaborateurs et nos parties prenantes aux risques environnementaux, Nestlé France a organisé un Webinaire en mai 2020 en France et au niveau européen. Nous avons également démarré des cycles de conférences à destination de nos différentes parties prenantes : dans le cadre de la Semaine du Climat pour nos collaborateurs, et également à destination des jeunes dans le cadre de la Semaine européenne de l'apprentissage, en collaboration avec le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs « Terres Innovantes ».

Le Code de conduite pour les fournisseurs de Nestlé traite de la durabilité environnementale. Il indique que chaque fournisseur doit documenter et mettre en œuvre un système de gestion environnementale pertinent (fondé sur des normes internationales), visant à identifier, contrôler et atténuer toute répercussion importante sur l'environnement. La gestion des matières dangereuses, la sécurité des produits, la consommation des ressources naturelles, la prévention de la pollution et la minimisation des déchets sont également abordées. Le fournisseur doit mettre en œuvre et démontrer des mesures solides de prévention de la pollution et de minimisation de la production de déchets solides, d'eaux usées et d'émissions atmosphériques. Avant de les rejeter ou de les évacuer, le fournisseur doit analyser et traiter les eaux usées et les déchets solides de façon appropriée et conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Ce Code de conduite édicté en 2013 démontre l'engagement constant de Nestlé sur les problématiques environnementales.

o Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Nestlé s'engage à garantir de bonnes conditions de travail pour les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement. Nombreux sont ceux qui, dans le monde entier, sont contraints à travailler dans des conditions d'hébergement précaires et dans un contexte de manque de services de base.

Nestlé a mis en place une série d'outils permettant d'assurer une traçabilité et une transparence en matière de défense des conditions de travail décentes dans sa chaîne d'approvisionnement. En mai

2017, Nestlé a publié une feuille de route sur les droits humains au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles en classant les différentes problématiques pour chacune des matières premières.

Nestlé a élaboré un plan d'actions sur ces questions - à l'exception de l'acquisition de terres, puisque sa stratégie est de travailler sur des cas individuels, comme pour l'huile de palme. Ce plan d'actions permet d'identifier, de mettre en place des plans d'action afin de lutter contre les violations des droits humains. Reflétant les défis uniques de chaque question, ces plans d'action permettent de concentrer leur travail et d'obtenir des résultats de manière régulière et mesurable.

Au sein du Groupe Nestlé, les principaux problèmes sont toujours suivis et font l'objet de discussions régulières. Nestlé travaille également avec ses partenaires - des organisations telles que l'Institut danois des droits humains, la *Fair Labor Association* et le *Forest Trust* - pour examiner en permanence la situation dans ses chaînes d'approvisionnement. Cela permet de revoir efficacement les plans d'actions et de s'assurer qu'ils sont aussi efficaces que possible.

Nestlé s'engage à remédier aux effets négatifs sur les individus, les travailleurs et les communautés causés par ses activités, ou auxquels ses activités contribuent. En plus de ses propres mécanismes de réclamation internes et externes (Système de rapport d'intégrité et *Tell Us*), Nestlé collabore avec des partenaires commerciaux ainsi qu'avec des ONG et des autorités locales pour améliorer l'accès aux recours dans sa chaîne d'approvisionnement en amont, y compris le développement de mécanismes tiers non judiciaires tels que les lignes d'assistance aux travailleurs.

- **Approvisionnement en France – La filière agricole**

Le développement rural consiste non seulement à promouvoir les métiers de l'agriculture, à relever les défis économiques et sociaux des populations rurales, mais aussi à répondre à des enjeux environnementaux majeurs. Ce partenariat fort entre Nestlé et les agriculteurs et fournisseurs répond aux valeurs de Nestlé de préservation de l'environnement et entraîne également une modification forte des modes de production instaurant ainsi un véritable cercle vertueux.

Conscients que la majorité des impacts environnementaux de nos produits est liée à la production de matières premières agricoles, nous souhaitons encourager des pratiques agricoles qui conjuguent performance économique et haute performance environnementale et sociale. Cette triple ambition est garante de la pérennité de nos filières d'approvisionnement et de la qualité de nos matières premières.

Cela passe par une implication plus importante dans nos filières : nous souhaitons inciter les agriculteurs à s'engager dans un plan d'actions pour des pratiques agronomiques centrées sur :

- Des sols naturellement fertiles ;
- Une utilisation optimale de l'eau ;
- Un recours aux intrants de synthèse significativement limité ;
- Une biodiversité renforcée dans les territoires dont nous dépendons ;
- Une meilleure gestion du carbone.

Ceci, tout en maintenant ou en augmentant la performance économique et sociale des exploitations où les pratiques seront déployées. La transformation vers ces pratiques sera suivie par des indicateurs concrets.

- **L'initiative « Préférence Nestlé »**

« Préférence Nestlé » est la démarche agronomique de Nestlé en France initiée il y a plus de 15 ans pour adopter une transparence sur la qualité environnementale des matières premières utilisées.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui a l'ambition d'accompagner les filières dans la transition vers des systèmes recentrés sur l'agro-écologie. Nestlé France souhaite à présent s'engager plus particulièrement sur l'amélioration de la fertilité des sols au travers notamment de l'agriculture de conservation que vient compléter la réintroduction de l'arbre au sein des systèmes agricoles.

La démarche Préférence Nestlé s'articule autour de trois piliers :

- La Charte Préférence Nestlé liste les « bonnes pratiques » que nous souhaitons voir appliquer *a minima* par nos partenaires agriculteurs. Elle présente également des pistes d'amélioration continue que l'agriculteur peut adopter en fonction de son système de production. Nestlé ne souhaite pas se substituer à l'agriculteur dans ses prises de décision. Chaque agriculteur doit choisir ses axes d'amélioration en tenant compte de ses propres contraintes ;
- L'accompagnement des producteurs par des organismes professionnels indépendants publics ou privés, des ONG, des associations... garants de la robustesse des engagements et de la progression des résultats ;
- La vérification par un tiers indépendant de la mise en place de la démarche par les différents acteurs de la chaîne de valeur.

Cette démarche s'inscrit dans la durée, elle doit contribuer au soutien de jeunes agriculteurs qui s'installent, elle contribue également à une meilleure répartition régionale des cultures et des élevages et s'adressent à toutes les exploitations, quelle que soit leur taille.

- **Gestion des déchets / Gaspillage alimentaire**

- **Emballage des produits et plastiques**

Nous prenons les devants pour réduire l'impact environnemental de nos produits et nous nous engageons à rendre tous nos emballages recyclables ou réutilisables d'ici 2025. En 2019, nous avons ouvert notre Institut de Recherche sur l'Emballage, consacré à la recherche et au développement d'emballages fonctionnels, sûrs et écologiques.

Nous avons commencé à supprimer les pailles en plastique de nos produits, lancé des emballages en papier pour des produits comme Nesquik et la barre chocolatée Yes!, et accru l'utilisation de plastique recyclé dans nos marques d'eau.

- **Gestion des ressources naturelles et de l'eau**

- **Accès à l'eau et à l'assainissement**

L'eau propre pour l'alimentation, l'assainissement et l'hygiène est un droit humain fondamental, et nous nous efforçons de faire en sorte que les gens y aient accès.

Au travers de ses engagements pris dans le cadre de sa politique de Création de Valeur Partagée, Nestlé a réduit de 38,1% ses captages d'eau par tonnes de produits depuis 2007. Nestlé collabore aussi à d'autres initiatives de préservation de l'eau et améliore l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.

Nestlé s'engage également à réduire l'utilisation d'eau dans ses usines et coopère avec les agriculteurs partout dans le monde pour améliorer l'efficacité de l'eau dans sa chaîne d'approvisionnement.

En 2015, nous avons investi dans différentes infrastructures pour fournir de l'eau potable à 440 000 personnes à travers le monde qui vivent près de nos usines et des exploitations agricoles qui nous fournissent.

Nestlé collabore avec des organisations telles que la Croix-Rouge du Ghana pour améliorer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. 27 installations d'embouteillage de Nestlé Waters sont certifiées selon la norme de l'*Alliance for Water Stewardship (AWS)*, qui valide la gouvernance durable de l'eau. Nestlé s'est engagée à certifier tous les sites de production d'eau embouteillée d'ici 2025. L'eau est une ressource précieuse qui appartient à l'ensemble de la population mondiale. En tant qu'entreprise, nous nous efforçons d'utiliser cette ressource de manière responsable, et d'encourager les autres à adopter un comportement similaire.

- **Pureté et qualité de l'eau**

Depuis 25 ans, Agrivair, filiale de Nestlé Waters France, travaille avec l'ensemble des parties prenantes du Territoire de l'Ouest Vosgien (agriculteurs, entreprises, collectivités territoriales, particuliers, etc.), afin d'apporter des solutions concrètes, innovantes et partagées, dans le but de concilier les activités humaines avec la protection de l'environnement et de ses sources.

Intégralement tournée vers la protection de la ressource hydrominérale vosgienne, Agrivair encourage l'application d'une politique « zéro pesticides » autour des sources, pour garantir la pureté et la qualité des eaux Vittel, Contrex et Hepar.

L'objectif du programme est de convaincre les acteurs locaux concernés (agriculteurs, associatifs, institutionnels, privés, touristiques) de l'intérêt collectif à adopter une politique de protection durable. Désormais, la ressource en eau est protégée, tout en permettant aux agriculteurs de maintenir leur revenu agricole, et également le développement économique et humain de cette région.

- **Déforestation**

En 2019, nous avons rejoint « *One Planet Business for Biodiversity (OP2B)* », qui s'emploie à intensifier les efforts de protection et de restauration de la biodiversité. Nous avons continué de réduire l'impact sur la déforestation de nos chaînes d'approvisionnement, avec un objectif vérifiable d'ici fin 2020 de plus de 90 % de nos matières premières ayant un impact nul conformément à notre politique de lutte contre la déforestation disponible en ligne https://www.nestle.com/sites/default/files/asset-library/documents/library/documents/corporate_social_responsibility/commitment-on-deforestation-2013.pdf

Nestlé maintient sa collaboration avec les petits producteurs et les grands fournisseurs pour tendre vers un impact nul sur la déforestation d'ici trois ans.

En 2019, des milliers de collaborateurs de Nestlé dans le monde entier ont pris part avec leurs familles et amis à des activités de nettoyage. Parcs, forêts, plages, berges de rivières et bords de lacs ont ainsi profité de ces actions organisées dans le cadre de Nestlé *Cares*, notre programme de bénévolat mondial. Au total dans l'année, 13 000 personnes ont participé à des manifestations de ce type dans 80 pays, sur près de 180 sites.

Nos engagements sont, en outre, détaillés sur le site du Groupe au lien suivant <https://www.nestle.com/stories/responsible-sourcing-no-deforestation>

○ **Acquisition des terres**

Parce que Nestlé travaille avec les communautés agricoles du monde entier, les droits fonciers sont une question omniprésente au cœur de sa stratégie. Nestlé s'engage ainsi à faire preuve de vigilance face à tout risque d'atteinte aux droits des populations locales.

A titre d'exemple, s'agissant de la chaîne d'approvisionnement en huile de palme, les exigences de Nestlé obligent les fournisseurs à s'approvisionner en huile auprès de zones qui respectent les lois et réglementations locales, qui ne sont pas des zones déboisées de forêts naturelles après le 31 décembre 2015, protègent les terres, respectent les principes et les critères de la Table ronde sur l'huile de palme durable et respectent les droits des communautés locales et indigènes à un consentement libre, préalable et informé.

○ **Bien-être animal**

Nestlé France s'engage pour le bien-être animal à travers toute sa chaîne d'approvisionnement. En effet, Nestlé France utilise des produits laitiers, des œufs et une variété de viande de volailles comme ingrédients dans plusieurs produits. Nestlé France partage les préoccupations des consommateurs, des ONG, des gouvernements et des investisseurs concernant les soins, la santé et le bien-être des animaux d'élevage utilisés dans la production alimentaire.

Nestlé France soutient ainsi les cinq principes directeurs qui guident l'Organisation Mondiale de la Santé Animale en matière de bien-être des animaux terrestres. Ces principes se réfèrent aux cinq libertés fondamentales énoncées en 1965 qui décrivent les attentes de la société vis-à-vis des conditions de vie des animaux placés sous la responsabilité de l'homme : absence de faim, de soif, de malnutrition, absence de peur et de détresse, absence de stress physique ou thermique, absence de douleur, de lésions et de maladie, et enfin la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

A titre d'exemple, Nestlé a annoncé en 2018 sa volonté d'améliorer les conditions de vie et le bien-être de millions de poulets de chair dans sa chaîne d'approvisionnement européenne. Ainsi, d'ici 2026 en Europe, tous les produits Nestlé contenant du poulet se verront appliquer les normes définies dans les critères du *Better Chicken Commitment*, datés de 2017. Ces critères passent par une génétique plus appropriée pour une meilleure qualité de vie, une densité plus faible, de la lumière naturelle, des perchoirs et des substrats à piquer, un abattage sans cruauté et un audit externe pour démontrer la conformité aux normes et des rapports publics annuels sur les progrès réalisés. Nestlé s'est également

engagé, à l'échelle mondiale, à s'approvisionner uniquement en œufs issus de systèmes hors-cage d'ici 2025.

d. Risques sociétaux

o Réinsertion

Par ses actions, Nestlé soutient des initiatives facilitant la réinsertion. À titre d'exemple, le prix PURINA *BetterwithPets*, vise à encourager les initiatives s'appuyant sur la force du lien entre les animaux de compagnie et les Hommes. Dans ce cadre, le projet « Evi'dence » a notamment été distingué. Ce projet développe la médiation animale avec les détenus pour les aider à se reconstruire. Ce programme permet aux détenus « *de prendre soin d'animaux maltraités, d'établir une relation apaisante et respectueuse et de se sentir responsable de leur bien-être* ».

Nestlé, via sa marque Nespresso, soutient l'association Wake up Café. créée en 2014, l'association Wake up Café (WKF) accompagne des personnes détenues motivées pour être soutenues vers une réinsertion durable sans récidive. Elle propose des parcours visant une réhabilitation complète de la personne, un accompagnement individuel dedans-dehors sur mesure, et une communauté d'entraide, pilier pour lutter contre la récidive et l'isolement.

o Employabilité des jeunes

La pandémie liée au COVID-19 a un très fort impact sur la société, l'économie et particulièrement sur les jeunes générations qui arrivent sur le marché du travail. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans en Europe est en hausse et concerne désormais plus de 3 millions de personnes. En France, plus d'un jeune sur 5 est aujourd'hui au chômage selon l'INSEE. Plus que jamais, des efforts sont nécessaires pour les soutenir.

Dans ce cadre Nestlé France tient à poursuivre ses engagements en faveur des jeunes avec son programme d'actions Nestlé Needs YOUTH, initiative en faveur de l'employabilité des jeunes lancée en 2013, qui propose des mesures concrètes sur l'emploi, la formation et l'accompagnement vers le marché du travail, mais aussi en répondant à leur quête de sens et d'autonomie :

- L'embauche des jeunes de moins de 30 ans. Nestlé France s'engage à fournir près de 325 CDI ou CDD en moyenne par an à des jeunes de moins de 30 ans jusqu'en 2025. Depuis 2014, ce sont déjà plus de 4000 jeunes qui ont été embauchés en contrats CDI ou CDD ;
- La formation des jeunes via la promotion des stages et de l'alternance. Depuis 2014, Nestlé France s'est fixé l'objectif de former en moyenne 700 stagiaires et alternants par an. Depuis 2014, ce sont 5 000 stagiaires et alternants qui ont bénéficié d'une expérience chez Nestlé. La filiale française renouvelle son engagement et prévoit de recruter 750 stagiaires et alternants par an jusqu'en 2025 ;

- L'accompagnement à la découverte du monde du travail et à la prévention contre le décrochage scolaire. Grâce aux partenariats noués avec les associations Un stage et Après, Tous en Stage ou encore Energie Jeunes, des salariés volontaires se mobilisent chaque année pour accueillir des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville en stage de 3^{ème} ou pour intervenir en classe dans des collèges de l'éducation prioritaire ;
- La création de « *Nestlé Thinks YOUth* », une communauté dédiée pour donner la parole aux jeunes salariés. Cette communauté de 26 collaborateurs est constituée d'un Shadow Comex et d'un réseau d'ambassadeurs en charge de challenger, décider puis promouvoir les politiques de l'entreprise en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. Le Shadow Comex est directement impliqué dans les réflexions et décisions du comité exécutif RSE de l'entreprise. Les ambassadeurs RSE sont quant à eux en charge de promouvoir les engagements de Nestlé auprès des collaborateurs du Groupe.

Au-delà de la mobilisation française, le groupe Nestlé rappelle la nécessité d'une action collective à l'échelle européenne. C'est pourquoi, Nestlé et ses 300 partenaires réunis au sein de l'Alliance 4 Youth ont décidé de renforcer leur mobilisation et leurs actions en faveur de l'employabilité des jeunes. Ensemble, ils proposent la création de 300 000 nouvelles opportunités d'emplois, d'alternances et de stages pour les jeunes en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord d'ici 2025.

Par ailleurs, pour encourager et développer la formation des jeunes, Nestlé France a versé la taxe d'apprentissage à 79 établissements en 2020. Ces derniers ont été sélectionnés à partir de plusieurs critères en recourant à différents types de *benchmarks* en interne (partenariats actuels ou historiques) et en externe (Palmarès *Jobteaser* ou Top 10 *Happy Trainees*) :

- D'abord, Nestlé cible les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs et les universités réputées pour la qualité de leur diplôme et de leurs étudiants ;
- Ensuite, Nestlé s'engage à choisir des lycées ou des collèges issus des bassins d'emploi du lieu de localisation des usines pour soutenir les territoires en local ;
- Enfin, Nestlé s'intéresse aux associations réalisant des actions correspondant aux piliers de notre stratégie RSE (associations engagées pour la jeunesse ou pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi).

4. Mécanismes d'alerte

La réputation de Nestlé en France repose sur notre engagement à agir en toute occasion avec intégrité, honnêteté et loyauté, dans le respect de la loi.

Introduit en 2013, le dispositif d'alerte de Nestlé en France repose sur le Code de conduite professionnelle de Nestlé en France précisant que les salariés doivent alerter leur responsable hiérarchique, la Direction des Ressources Humaines ou la Direction Juridique de toute pratique ou tout acte qu'ils tiennent pour illégal ou non-conforme au présent code.

De plus depuis 2013, Nestlé en France met également à disposition de l'ensemble de ses parties prenantes un dispositif d'alerte anonyme géré par « People InTouch » afin de permettre à chacun de signaler l'existence ou la réalisation de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du groupe, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs. Ce dispositif est disponible sur la page d'accueil du site de Nestlé <https://www.nestle.fr/>.

Le dispositif d'alerte a été porté à la connaissance des parties prenantes du Groupe en 2017 via le site internet du Groupe (www.nestle.com/tell-us). Il est communiqué depuis 2017 à tous les clients par le biais des Conditions Générales de Vente (CGV). Le Code de conduite pour les fournisseurs Nestlé et le Standard de Nestlé pour des achats responsables y font aussi expressément référence.

Une partie prenante souhaitant signaler un fait ou un agissement grave peut se rendre sur le site internet suivant - <https://www.speakupfeedback.eu/web/x4trep/fr>. Il est possible de joindre des documents au message. Il est également possible de signaler un fait ou agissement grave par téléphone en appelant le 0800-908810.

Il a été décidé en juillet 2017 de rendre le dispositif d'alerte du Groupe Nestlé « Speak-up » ou « Alertez-nous » accessible aux salariés des sociétés du Groupe Nestlé en France, afin de permettre le recueil d'alertes anonymes par un prestataire externe.

Nestlé France dispose également d'une ligne d'écoute et d'accompagnement concernant les problématiques professionnelles ou personnelles au travers de laquelle la confidentialité et l'anonymat sont garantis : Qualisocial.

Chaque salarié Nestlé a ainsi la possibilité de contacter directement ce dispositif accessible 24h/24 et 7j/7 par le biais d'un numéro vert dédié pour discuter de sa situation auprès d'un psychologue. Les alertes sur des situations entravant le code éthique Nestlé peuvent également être faites directement auprès de QualiSocial par les salariés en se saisissant du dispositif.

Toute mesure de représailles contre un lanceur d'alerte est interdite et peut faire l'objet de sanctions disciplinaires, y compris la possibilité d'un licenciement.

Ce dispositif fait l'objet de communications régulières de la *Compliance Officer* dans les usines et aux différents comités de direction.

5. Dispositif de suivi

Conformément aux dispositions de la loi sur le devoir de vigilance, la démarche de conformité est régulièrement actualisée et mise à jour en fonction d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs internes.

Le Comité de Conformité, chargé de piloter la démarche de conformité aux côtés du réseau de référents, se réunit de façon trimestrielle afin d'assurer un suivi continu des plans d'actions mis en place.

Le suivi de la démarche permet ainsi d'actualiser le dispositif de conformité, à travers les différents indicateurs mis en place en interne.

a. Suivi qualitatif de la démarche de vigilance

Le suivi qualitatif de la démarche en interne est réalisé en collaboration avec le réseau des Référénts conformité. Ces derniers, présents au plus près du « terrain » et de la réalité opérationnelle du Groupe, font remonter au Comité tout type de manquement ou de risque d'atteinte aux droits humains constaté dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également faire part d'inquiétudes ou de préoccupations des collaborateurs au Comité.

Ce lien permanent entre le réseau des Référénts de Conformité et le Comité permet d'évaluer en temps réel et de manière concrète l'efficacité des mesures correctives mises en place. Les plans d'actions et les pistes d'amélioration sont donc établis en fonction des différentes remontées des Référénts.

A titre d'exemple, Nestlé publie annuellement sur son site internet un rapport relatif aux mesures correctives mises en place pour prévenir les risques de déforestation liés à ses activités. Ce rapport constitue un compte rendu public du dispositif de prévention des risques environnementaux, et permet à terme d'établir des pistes d'amélioration concernant les points perfectibles du dispositif.

(Politique accessible sur le site internet : https://www.nestle.com/sites/default/files/asset-library/documents/library/documents/corporate_social_responsibility/commitment-on-deforestation-2013.pdf)

De façon plus générale, les différents canaux d'alerte à disposition des collaborateurs constituent autant de moyens d'expression permettant de faire remonter tout dysfonctionnement lié à la démarche interne de mise en conformité.

En outre, le processus d'Audit CARE mené tous les trois constitue un contrôle de troisième niveau, assurant le suivi du dispositif de conformité en prenant en compte la conformité de Nestlé France avec les législations locales, les codes de conduite et les principes de Nestlé.

Cet audit porte sur l'ensemble des sites Nestlé France, et se déroule suivant plusieurs étapes :

- L'analyse des documents ;
- L'audit sur site (la visite du site) ;
- Les Entretiens avec des Représentants de la Direction et les Représentants du Personnel ;
- Les entretiens avec les salariés ;
- Les entrevues avec le gestionnaire de la sécurité ou les champions (lorsqu'aucune certification valide n'est disponible).

b. Suivi quantitatif de la démarche de vigilance

Les différentes mesures correctives mises en place en interne sont accompagnées d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'efficacité de la démarche de conformité.

Ces indicateurs sont recueillis via des mesures de *reporting*, des audits, ou des contrôles. A titre d'exemple, des indicateurs de performance sont intégrés dans la démarche d'évaluation des tiers, permettant de mesurer l'efficacité de la procédure dans le cadre de la prévention des risques d'atteintes aux droits humains, santé et sécurité, et environnement.

De plus, les contrôles et audits réguliers des organismes de certification liés à Nestlé France sont autant de moyens de mesurer la performance réelle du dispositif de conformité. En fonction des scores et résultats recueillis, le Comité de Conformité pourra ainsi établir un plan d'actions indiquant clairement les mesures correctives à prioriser.

Les mesures de *reporting* mises en place sont établies sur le modèle des recommandations émises par la *Global Reporting Initiative*, ainsi que l'*UNGP Reporting Framework*. Les résultats d'évaluation de la performance des mesures sont publiés chaque année dans le rapport *Creating Shared Value*, et sont accessibles à l'ensemble des parties prenantes.

En matière de santé et de sécurité, des indicateurs permettent de mesurer le nombre et la fréquence d'accidents du travail ou encore les jours perdus par maladie. Des indicateurs similaires mesurent la performance environnementale du Groupe, en consignnant les chiffres liés aux émissions de gaz à effet de serre, à la gestion des déchets, ou à la pollution.

L'ensemble de ces données chiffrées est consolidé, et permet d'actualiser la démarche de conformité en fonction des résultats liés aux mesures correctives mises en place.

Des mesures de *reporting* sont ainsi mises en place afin d'évaluer l'efficacité du dispositif de conformité en fonction du nombre d'incidents répertoriés. En matière de santé et de sécurité, des indicateurs précis permettent de suivre en continu l'évolution du nombre et du type d'incidents survenus au sein des sites français, afin de prévoir rapidement de nouvelles mesures correctives adaptées.

A titre d'exemple, le tableau suivant répertorie les incidents pour l'année 2019 :

DECEMBRE 2019	2018	RIFR FY 2018	RIFR FY 2019	RIFR Obj 2019	Accidents FY 2019	Accidents FY 2018
Nestlé corporate	1,6	1,6	1,5		1201	1287
Z-EMENA	2,1	2,0	2,1	1,7	293	298
Nestlé en France	3,6	3,6	3,5	2,5	87	92

RIFR = Taux de fréquence : en nb d'accidents avec traitement médical, avec ou sans arrêt, par million d'heures travaillées (Permanents + intérimaires + entreprises extérieures)

Des indicateurs plus généraux sont également collectés. Ces mesures de *reporting* sont réalisées conformément aux recommandations émises par le *Global Reporting Initiative*, et comprennent des données relatives aux points suivants :

- Les incidents liés à des manquements à la réglementation prévue en matière de santé et de sécurité des produits ;
- Les incidents liés à des manquements à la réglementation prévue en matière d'informations et d'étiquetage des produits ;
- Le nombre de sanctions ou de violations liées à la réglementation sociale et économique ;
- Le nombre de sanctions ou de violations liées à la réglementation environnementale.